

Bulletin d'Informations

La GAZETTE de la

CGT du CPN

N° 24

JANVIER FEVRIER 2013

Édito

A chaque début d'année, c'est la même routine

Carte de vœux de la Direction et tensions sur les effectifs 2013 n'échappe pas à la règle en 2013, la Direction vous adresse ses meilleurs vœux :

- « il n'y a de motivation que pour ce qui n'est pas acquis »
- « le désir c'est l'unique force motrice » en 2013, la Direction déclenche un plan Blanc en raison de la neige,

rappelle les personnels à leur domicile ou fait doubler les postes,

Merci à tous pour votre dévouement et votre professionnalisme!

Voilà la reconnaissance de la Direction exprimée par mail !

La vision de la CGT est toute autre : La motivation des personnels passera obligatoirement par l'amélioration des conditions de travail, la revalorisation des salaires, la reconnaissance réelle de notre travail et le renforcement des effectifs

C'est en ce sens que nous militons au quotidien

Ne laissons pas s'installer au CPN une certaine fatalité.

Le secrétaire

« Si j'avais un message pour 2013 aux salariés : ne restez pas spectateurs !

Il nous faut nous-mêmes exercer une pression pour que soient prises les bonnes décisions ».

Bernard Thibault, secrétaire général









Un 31 janvier 2013 pour exiger un changement de politique dans les services publics et dans notre hôpital P.2

Rentabilité ou soins pour tous : l'hôpital en plein délire

P.3

Vos droits P.4

Informations nationales et locales

P.5 et 6

Cette page est la vôtre

P.7

Actualités des instances Collectifs de la CGT

P.8

Sylvain BELUCHE, Jacques BRIMONT, Cédric ROUX, Fouzya DEHAK, Emmanuel FLACHAT et Florence MERLIN ont participé à l'élaboration de cette gazette

N'hésitez pas à prendre votre stylo pour nous écrire tél : 51-93 / fax : 51-92 / mail : cgt@cpn-laxou.com Site internet : www.lacgtducpn.com

Retour sur la journée de grève et de manifestation du 31 janvier 2013

Cette journée de grève locale et nationale avait Une assemblée générale des salariés s'est comme objectif de faire pression sur le tenue le 31 janvier 2013 de 10 h à 12 h. gouvernement pour obtenir un réel changement et La CGT s'est ensuite rendue à 13 h sur le site de une rupture par rapport à la politique destructrice la Maternité Régionale afin de soutenir nos du précédent gouvernement SARKOZY

Nationalement, la CGT revendique des mesures urgentes sur l'emploi, une augmentation des salaires, l'abrogation du jour de carence

La CGT du CPN avait déposé un préavis de grève local qui nous a permis d'engager discussions avec la Direction le 28 janvier 2013.

Plus spécifiquement, nous avons exigé:

- un renforcement des effectifs et du service de suppléance pour mettre fin aux doublements de postes et aux rappels à domiciles qui tendent à se généraliser.
- effacement des numéros de téléphones portables personnels utilisés abusivement par la Direction en dehors du Plan Blanc,
- la mise en œuvre concrète d'une réelle politique de prévention des risques psychosociaux (cellule affichage d'alerte. réalementaire. politique institutionnelle matière de harcèlement et de discrimination, ...)

collègues actuellement victimes d'un projet de fusion avec le CHU qui entraînera la suppression de 250 postes.

Un cortège regroupant CGT - SUD - FSU -SOLIDAIRES a défilé dans les rues de Nancy pour rejoindre la Préfecture où une délégation a été reçue.

Merci aux agents du CPN qui sont venus nous soutenir dans nos revendications.

Une nouvelle année s'ouvre avec plusieurs dossiers sensibles qui nécessiteront encore une mobilisation des salariés pour faire entendre notre voix:

- projets de restructuration de services voire de fusions d'hôpitaux à l'échelle régionale,
- réforme des retraites nouvelle allongement de la durée de cotisation et prélèvements supplémentaires sur nos salaires,

en La CGT se tiendra à vos côtés pour construire et exiger un réel changement.

Doublement de postes, rappels à domicile : STOP à la flexi-sécurité à l'hôpital!

Doublement de postes et rappels à domicile personnels de nuit. tendent à devenir la norme dans l'organisation La seule dérogation admise dans les textes est la du travail au sein du CPN.

Certes, nos collègues restent dévoués à assurer Préfet. une certaine continuité dans la prise en charge des patients mais est-ce que cela doit se faire pour autant au détriment de toutes règles protectrices de leur santé, de toutes règles édictées par le Code du Travail?

cette gestion à flux qualité dû à nos patients.

Nous ne parlons pas ici de phénomènes liés aux conditions climatiques mais bien de situations vécues par des soignants dans des circonstances habituelles dès que la moindre absence pour La CGT revendique une augmentation des maladie se fait sentir.

régulièrement en effectifs de grève, ce qui a de pool de suppléance. quoi inquiéter!

Pour rappel à la loi, la durée maximale du travail journalier est fixée à 9 h pour les agents en poste de jours et à 10 heures pour les

crise sanitaire grave après déclenchement par le

Nous appelons les agents à la plus grande vigilance : ne cédez pas à la tentation d'accepter ces heures supplémentaires.

En cas de problème avec un patient lié à un amoindrissement de vigilance suite aux heures La CGT, à maintes reprises, a demandé à la accumulées, on saura vous le reprocher ! La CGT Direction de renforcer les effectifs pour sortir de a inscrit cette pratique à risque sur le registre des tendu, difficilement dangers graves et imminents du CHSCT, interpellé compatible avec la notion d'un service public de l'inspection du travail et demandé une enquête à la Direction ... nous attendons toujours!

> La CGT vous invite à nous faire remonter tout doublement de poste ou rappel à domicile qui vous serait « imposé ».

embauches dans notre hôpital mais pose En clair, cela signifie que l'établissement travaille également la question du dimensionnement du

> Il est urgent qu'un débat s'ouvre avec la Direction pour appréhender ces enjeux et protéger les personnels et les usagers.

E..F

Le budget de l'hôpital public mérite bien quelques explications

Chacun entend l'idée ressassée constamment dans l'opinion que la dette publique est le problème sociétal majeur et qu'il faut la réduire en imposant des restrictions budgétaires aux services concernés (y compris l'hôpital public)

Il est ainsi bon d'expliquer comment un hôpital reçoit l'argent nécessaire à son fonctionnement. Chaque année, la direction dispose d'un budget issu de l'ONDAM (Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie) et donc provenant de la Sécurité Sociale.

La CGT dénonce souvent l'opacité dans l'utilisation de ce budget, sans obtenir les réponses claires qui devraient pourtant être apportées. Fréquemment, les salariés s'interrogent sur les refus de certaines demandes légitimes pour l'amélioration des soins et des conditions de travail. Des choses toutes simples cependant, comme mettre fin à la menace récurrente de suppression des repas thérapeutiques et du qoûter dans les services, quelques efforts d'aménagement et de restauration des locaux, de pouvoir accompagner certains patients dans leurs démarches ou leur soins nécessitant certes une présence soignante plus importante et donc plus de salariés, l'accès à certaines formations, ...

Il leur est renvoyé l'argument immuable que cela engagerait des dépenses trop importantes compte tenu de la situation financière actuelle du service public. Bien sûr, il saute aux yeux que des dépenses sont malgré tout engagées et pas toujours légitimes à nos yeux.

La CGT a dénoncé par exemple l'opportunité de déplacer le temps des travaux, le BPEAS dans des cabanes ALGECO (coût : 22 000 euros) mais aussi le bionettoyage (3 millions d'euros), les surcoûts pourtant évitables consécutifs aux retards dans la construction du NBH (coût : 1 million), A ce titre, la question reste ouverte sur l'utilisation de l'argent de la Sécu pour financer de grands travaux (et par là-même les grandes entreprises du bâtiment)

Et que dire de certains avantages octroyés à une certaine classe professionnelle de notre établissement ?

La CGT dénonce ce mensonge que l'on tente de nous faire avaler, souhaite un droit d'intervention sur les choix budgétaires de l'établissement pour que l'argent public soit utilisé dans l'intérêt du patient de sa famille et non dilapidé dans d'obscures dépenses que certains pourraient trouver inutiles.

Qu'en pensez-vous?

J.B

Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens + Plan Régional de Santé = Hôpital Public en danger

La Direction du CPN sous l'influence de l'Agence Régionale de Santé décide officiellement d'appliquer une logique financière à la gestion de notre hôpital. C'est ce qui transparaît des débats des différentes instances, de la présentation du C.P.O.M. et du Plan Régional de Santé.

Cette vision de l'hôpital qui transforme la santé en marchandise comme les autres s'affirme désormais de la manière la plus décomplexée qui soit.

La rentabilité et les impératifs économiques prennent le pas sur la prise en charge des patients.

On nous explique que désormais les hospitalisations de longue durée (supérieures à 292 jours – chiffre arrêté arbitrairement par l'A.R.S.) sont à bannir de l'hôpital public, sous la menace de se voir appliquer des pénalités financières.

Cela se traduit au CPN par des projets de réductions de lits et à terme de suppression de service : PRISME (passage de 48 à 30 lits avec en ligne de mire dans 2 ans, le transfert des patients vers une MAS psychique, familles d'accueil, ...), ARCHAMBAULT (se focaliser plutôt sur le CMP que sur l'hospitalisation), BONFILS,

Et demain, quel devenir pour des services comme Les Glacis, le CPC VIRAY, ... ? Quel avenir pour les familles de ces patients ? Un renvoi vers des structures privées ou le médico-social ?

Ce jeu d'écriture qui vise à transférer des dépenses de la Sécurité Sociale vers les collectivités territoriales ou les structures privées a de quoi choquer dans un contexte économique fortement dégradé. La CGT s'oppose à cette orientation politique et demande à notre gouvernement de remettre en cause la loi HPST et ses conséquences dramatiques pour les usagers. Il est temps d'ouvrir un grand débat national autour de notre système de santé publique.

Ē.F.

VOS DROITS



Grilles de salaires

Les grilles indiciaires 2013 de la fonction publique hospitalière sont consultables sur notre site internet : www.lacgtducpn.com ou communicables sur simple demande au 51-93.

Des négociations sont actuellement en options : cours auprès du Ministère.

D'ores et déjà, sont annoncés :

- le gel du point d'indice
- des mesures pour la catégorie C visant à rendre l'échelon spécial accessible à tous.

RTT et heures supplémentaires

Depuis 2002, la réglementation du travail est fixée à 35 heures par semaine.

Tous les agents effectuant plus de 35 h génèrent des droits au titre de la RTT (réduction temps de travail) qui oscillent entre 15 et 19 jours au CPN selon le cycle de travail.

Les modalités de prise des RTT est rappelée dans la note de service :

- 5 jours posés librement par l'agent à l'image des congés annuels,
- 5 jours posés à l'initiative de l'agent après validation du cadre,
- Le solde peut ou non être proposé par l'encadrement et négocié avec l'agent.

Concernant **les heures supplémentaires** accumulées en fin d'année, 3 pratiques existent au sein de l'établissement :

- payées par la DRH sur demande justifiée par votre cadre
- récupérées sur le mois suivant
- placées sur un compte épargne temps qui ne peut être ouvert et alimenté qu'à votre initiative.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter la rubrique vos droits sur notre site internet www.lacgtducpn.com et à nous contacter si besoin au 51-93.



Compte épargne temps

Le Décret 2012-1366 du 6 décembre 2012 et l'arrêté du 6 décembre 2012 suppriment le délai de validité de 10 ans des CET mais fixent un seuil plafond de 10 jours pour les jours épargnés tous les ans et un plafond maximum de 60 jours sur le CET. Dorénavant, quand le nombre de jours inscrits sur un CET est supérieur à un seuil de 20 jours, l'agent dispose d'un choix entre 3 options :

- Le maintien sur le CET dans la limite d'un plafond de 60 jours
- une indemnisation à hauteur d'un montant forfaitaire de 125 € pour la catégorie A, 80 € pour la catégorie B et 65 € pour la catégorie C
- une transformation de ses jours en points d'épargne retraite additionnelle si l'agent est titulaire

L'agent doit faire son choix au plus tard le 31 mars de l'année suivante et son choix est irrévocable. Pour les jours de CET épargnés au 31 décembre 2011 et au titre de l'année 2012, cette option doit intervenir avant le premier jour du 6ème mois suivant la publication du présent décret.

Pour la CGT, ces nouvelles dispositions montrent bien les limites de la compensation de ces « dettes de temps » dues au manque de personnels.

Donner l'illusion aux salariés que des jours de congés économisés leur serviront plus tard à avoir une meilleure retraite, c'est occulter l'usure et la fatigabilité engendrée par nos métiers. Pour rappel, 1/3 des AS et 1/5 des infirmiers sont en inaptitude à 50 ans !

Formation syndicale

La formation syndicale CGT s'adresse non seulement aux syndiqués souhaitant découvrir la CGT (formation d'accueil) mais également aux personnes désireuses de s'engager au quotidien avec nous (niveau 1,niveau 2, accident de travail – maladies professionnelles, CHSCT, CTE, souffrance au travail, droit,...).

Chaque syndiqué à la CGT peut bénéficier de 12 jours par an de congé de formation syndicale sur le temps de travail. Le syndicat prend en charge financièrement la formation (coût pédagogique et repas.)

La CGT encourage ses syndiqués à suivre des formations afin de poser un autre regard sur le monde du travail et disposer d'atouts pour faire changer les mentalités et améliorer la qualité de vie au travail. Cela nous permet de compter dans nos rangs des militants bien armés pour défendre au mieux les intérêts et les attentes des personnels qui les ont élus.

Informations locales

PLAN BLANC : la réponse miracle aux sous-effectifs ?

Le Directeur du CPN a pris l'initiative de déclencher un Plan Blanc le dimanche 20 janvier 2013 suite à l'épisode de verglas qui a touché la région nancéenne.

La Directrice de garde s'est trouvée face à un défaut d'une quinzaine d'agents et a procédé à l'ouverture des enveloppes plan blanc pour rappeler certains agents en renfort.

Cette situation met au grand jour les limites d'une politique de gestion à flux tendu des effectifs qui s'avère rapidement dépassée dès qu'un événement indésirable intervient.

La CGT s'interroge sur le fait que le CPN, établissement aux finances saines, ne parvienne pas à gérer ce type de situation alors que le CHU, en proie à des difficultés financières majeures, arrive à s'organiser sans déclencher de Plan Blanc.

Les effectifs seraient-ils plus compressés au CPN qu'au CHU ??

Pour rappel, le dispositif Plan Blanc est prévu pour répondre à une situation de crise et ne doit pas devenir une solution de facilité pour répondre aux sous-effectifs dont souffre le CPN et que la CGT n'a de cesse de dénoncer.

Plan de déplacement entreprise

Le Plan de Déplacements Entreprise (PDE) est Pont-à-Mousson ou du Lunévillois amenées à se déplacements liés aux activités professionnelles journée pour dépanner? en favorisant l'usage des modes de transport Que dire également des réunions programmées car il présente de nombreux avantages pour les effectuer des déplacements fréquents ? entreprises, les salariés et la collectivité. Le PDE est un vrai projet d'entreprise, qui peut s'inscrire dans une démarche « Qualité » ou dans un système de management environnemental.

La CGT déplore qu'au CPN, aucune étude sérieuse n'ait été menée en ce domaine.

mérite d'être investigué plus en profondeur.

Que dire de nos collègues secrétaires du Pôle de

un ensemble de mesures visant à optimiser les déplacer dans plusieurs services dans la même

alternatifs à la voiture individuelle. Sa mise en sur le site de LAXOU qui obligent les cadres du oeuvre est encouragée par les autorités publiques, Pôle de Pont-à-Mousson ou du Lunévillois à

> La CGT revendique pour la mise en place de solutions alternatives (de type télé-conférence) et pour une rationalisation de l'utilisation des ressources humaines « secrétariat » au sein des pôles (pool de suppléance, ...)

On se félicite du plan de développement durable Pour la CGT, appréhender les déplacements mais l'aspect des déplacements au sein des contribue aussi à agir sur le risque routier en différents services et pôles de l'établissement limitant la survenue d'accidents de la route. C'est un débat que nous engagerons en CHSCT.

Réponses aux questionnaires pour un hôpital propre : vos réactions et nos propositions d'action

La CGT du CPN vous a fait part des résultats des questionnaires sur le bionettoyage en diffusant un tract le 18 janvier dernier (consultable sur notre site internet www.lacgtducpn.com)

Les résultats sont édifiants : 81 % des agents ne • sont pas satisfaits de la propreté des locaux de l'hôpital. La CGT voit ici une confirmation des combats que nous menons depuis plusieurs années pour opposer à la Direction une réalité qu'elle persiste à nier.

L'analyse de ces résultats nous proposer:

besoins définis par les équipes (augmenter les qualité du service rendu aux patients.

heures allouées au ménage, former les agents de nettovage à l'hygiène hospitalière, mettre à disposition des agents les moyens matériels nécessaires à l'exécution de leurs missions)

à moyen terme, engager le débat devant les instances en vue de réintégrer la fonction ménage au sein de la fonction publique hospitalière (retour des ASH statutaires dans les équipes)

La CGT envisage de mener des actions associant amène à les personnels du CPN et ceux d'ELIOR.

L'objectif n'est pas de jeter l'opprobre sur les à court terme, obtenir une révision des agents de ménage du secteur privé mais au prestations demandées à ELIOR dans le cadre contraire d'améliorer les conditions de travail de du marché bionettoyage pour l'adapter aux ces personnels qui contribuent également à la

E.F.

INFORMATIONS NATIONALES

ABROGATION DE L'ORDRE INFIRMIER :

La CGT maintient la pression pour obtenir la présentation de la proposition de loi.

Concernant les ordres professionnels paramédicaux, la CGT rappelle sa demande depuis 2006 :

L'abrogation des lois portant création des ordres, et « même gratuits, les ordres j'en veux pas!».

Une proposition de loi, visant à rendre « l'adhésion aux ordres paramédicaux infirmiers, masseurskinésithérapeutes et pédicures-podologues facultative », a été déposée par le député, M. Le Guen.

La Fédération CGT santé action sociale, avec l'intersyndicale nationale, demande la promulgation, rapide, de cette proposition de loi.

La CGT demande à Mme la Ministre de la santé de tenir compte des éléments dénoncés par les professionnels de santé, via leurs représentants syndicaux, ou directement, et de ne pas céder au lobbying des ordres existants qui ne visent pas à améliorer la prise en charge des usagers avec les pressions exercées : ils en sont habitués et fonctionnent avec les « récalcitrants », avec des attitudes menaçantes et irrespectueuses des textes existants. Pour ne citer qu'un exemple, l'article 63 de la loi HPST sur les modalités d'inscription automatique à l'ordre qui n'a toujours pas trouvé de décret d'application! Ou alors sur l'absence de réaction de l'ordre national infirmier quant à la perte de la pénibilité du métier...

Pour la CGT, l'appartenance à un ordre n'apporte aucunement la garantie de compétence et de moralité d'un professionnel de santé.

Nous avons déjà des règles professionnelles, des décrets de compétences et des instances paritaires représentatives (Commissions Administratives Paritaires pour le secteur public et les Prud'hommes pour le privé).Les missions confiées aux ordres doivent être arrêtées et confiées au Haut Conseil des Professions Paramédicales, qui doit trouver la place qui devrait être la sienne dans un système de santé plus démocratique. Dans l'attente, la CGT demande de réaffecter les personnels des ordres professionnels dans la Fonction Publique.

La promulgation d'une loi, rendant facultative l'adhésion aux ordres, est une étape vers leur suppression définitive!

F.H.F. et M.E.D.E.F. = même politique ?

Créée en 1924, la FHF (Fédération Hospitalière de note et on permet à chaque direction de faire totalité des établissements du secteur public.

La FHF remplit une triple fonction de promotion, soit. d'information et de représentation :

propositions destinées à alimenter le débat carence! législatif.

Et c'est bien là le problème!

Publique.

La **FHF** militait récemment pour publique hospitalière visant à permettre dans d'obtenir des mesures de régression sociale! propre politique d'avancement. En clair, on revalorisation des salaires dans nos filières ! grade selon les conditions d'ancienneté, de notre avenir!

France) réunit plus de 1 000 établissements sa soupe localement. Cette démarche à un publics de santé (hôpitaux) et autant de structures moment où les contraintes budgétaires pesant sur médico-sociales (maisons de retraite et maisons les établissements sont de plus en plus fortes ne d'accueil spécialisées autonomes), soit la quasi- peut que nous révolter et nous inviter à réfléchir. Un établissement soumis à un plan de retour à Elle est dotée d'un budget propre établi grâce à l'équilibre ne pourra qu'être tenté de bloquer la une cotisation prélevée sur le budget des carrière et les augmentations de salaire de ses é t a b l i s s e m e n t s . agents sans avoir à rendre de compte à qui que ce

Il y a quelques jours, le Président de la FHF C'est aussi un lieu où s'élaborent de nouvelles plaidait également pour le maintien du jour de

Chacun a pu constater que les opérations de lobbying auprès du gouvernement ont La CGT s'indigne des positions prises par la FHF malheureusement porté leurs fruits pour flexibiliser ces dernières semaines alors que débutent des le travail à son maximum au détriment des salariés négociations avec la Ministre de la Fonction du privé (cf accord national signé le 11 janvier 2013).

un Ce n'est pas une raison pour laisser la FHF assouplissement des statuts de la fonction suivre l'exemple du MEDEF en tentant chaque établissement la mise en place de leur Continuons à nous mobiliser et à exiger une réelle

supprime les avancements d'échelon et de Ne laissons pas les politiques décider seuls de

Cette page est la vôtre

AVEC NOS YEUX...

Avec nos yeux, avec nos mains Dont nous aurons été humains Nous nous serons à peine vus Nous serons-nous touchés ? A peine. Nous aurons mis tout notre enjeu A ne pas être malheureux. La roue ne cesse de tourner Emportant gestes et regards Dans un tourbillon d'infortune Sans nous offrir un lendemain. Fermés nos yeux, fermées nos mains, Qui retrouvera les chemins Par lesquels nous voulions surprendre Le mot de passe de l'amour ? Nous aurons vécu sur la terre Sans rien tenter d'un jour à l'autre Pour apprivoiser le mystère ; Nous serons passés au soleil Sans jamais remarquer notre ombre Et, les yeux secs et les mains blanches, Nous sortirons de ce sommeil Sans l'avoir comparé à l'Autre.

connaissons tous universellement le mot de passe... » Francine Sadler Cadre de Santé

De nos jours, on règle tout dans

effective. On ignore ou on oublie

langage et un message. Elle est

notre vie par des SMS, courriels et

Internet en général sans qu'il existe encore une rencontre réelle et

souvent que la parole est plus qu'un

une partie de vie écrite en nous que

en l'écoutant et en la transmettant...

le même talentueux Gilles Vigneault

Je ne sais plus,par contre, si c'est

qui a dit qu' « au-delà du savoir

Internet à transmettre, il y a avant tout le savoir « inter-nous » à vivre

et à travailler car avant d'être une

de parole de vie dont nous

boîte vocale, nous sommes des êtres

nous devons préserver et sauvegarder

Gilles Vigneault

Auteur/compositeur québécois

Pour compléter, la CGT du CPN vous invite à prendre connaissance de 2 notes publiées récemment par le Centre d'analyse stratégique sur l'administration numérique.

L'usage des technologies de l'information (TIC) a transformé de fond en comble le fonctionnement des administrations au risque de conduire à une détérioration des conditions de travail des fonctionnaires :

« la surinformation que les TIC ont amplifiée engendre stress et sentiment d'urgence en particulier pour les postes nécessitant un usage intensif de l'e-mail", souligne le Centre d'analyse stratégique, qui dénonce un autre effet pervers de l'e-mail : le sentiment d'isolement. Les agents soulignant "des problèmes de cohésion des équipes et de partage de l'information". »

Pas étonnant au final, que les TIC suscitent une certaine forme de résistance, liée à l'immédiateté, à la dépersonnalisation du lien usager-agent et au stress!

N'hésitez pas vous-aussi à nous envoyer vos articles !

ACTUALITES DES INSTANCES

Retrouvez l'intégralité des comptes-rendus sur notre site internet www.lacgtducpn.com

CSIRMT du 14 DECEMBRE 2012

Les militants CGT élus à la CSIRMT ont participé à cette réunion pour représenter les salariés du CPN et enrichir les débats en apportant interrogations, analyses et propositions.

La CGT se félicite de la naissance de débats lors de <u>cette</u> CSIRMT et remarque que les actions menées depuis près de 2 années pour permettre d'en améliorer le fonctionnement démocratique commencent à porter leurs fruits.

Il reste désormais à concrétiser cet élan dans les séances à venir.

CTE du 22 JANVIER 2013

1) réorganisation du PRISME :

Nous avons demandé au Directeur de revenir sur les points suivants :

- associer les professionnels du PRISME à la réflexion et prendre en compte leur questionnement légitime ainsi que leurs inquiétudes sur la prise en charge des patients restants,
- maintenir le sur-effectif pour permettre d'assurer des soins dans des conditions optimales compte tenu de la spécificité des patients du PRISME (pas question de renvoyer vers le service de suppléance au même titre que les autres services du CPN)
- maintenir impérativement les repas thérapeutiques comme pratiqué actuellement (il ne s'agit pas d'un confort pour les soignants mais bien d'un soin prodigué aux patients pendant une heure)
- d'effectuer des travaux d'amélioration des locaux notamment salles de bains, W.C, ... (on ne comprendrait pas que la Direction économise 45 000 € sur les repas thérapeutiques et ne propose rien en retour)

2°) candidature nouveau médecin du travail :

La CGT du CPN se félicite d'accueillir un nouveau médecin venant de la Maternité Régionale et qu'il soit mis fin à la polémique concernant l'indépendance du médecin actuel.

Nous votons POUR et souhaitons pouvoir travailler en lien étroit avec Mme le Docteur MISSENARD.

L'info en direct au CPN, c'est www.lacgtducpn.com

Fidèle à la promotion du développement durable au CPN, la CGT a considérablement réduit ses impressions papier et invite tous les agents à se connecter à notre site internet, régulièrement mis à jour.

Depuis sa création, le site comptabilise 7 870 visites et 27 100 pages parcourues. Faîtes passer le mot autour de vous !

LES COLLECTIFS DE LA CGT DU CPN

Un collectif des assistantes sociales et éducateurs a tenu sa première réunion le 4 février 2013 au matin.

Cette 1ère rencontre a permis d'échanger avec une dizaine de collègues sur la reconnaissance de leurs métiers, la place laissée dans l'institution, les questions d'évaluation et d'accès à la formation,... Une nouvelle réunion sera programmée au cours du 2ème trimestre 2013.

Un collectif des adjoints administratifs / secrétaires médicales / adjoints des cadres a tenu sa première réunion le 15 janvier 2013 après-midi dans des conditions climatiques difficiles.

Cette 1ère rencontre a permis d'échanger avec les quelques collègues secrétaires médicales qui ont réussi à se déplacer. Une nouvelle réunion aura lieu pendant le 2ème trimestre 2013.